

**POLE ANIMATION, JEUNESSE,
SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

Développement des pratiques sportives
IB

Metz, le 26 novembre 2009

17

R A P P O R T

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS
SPORTIVES**

Dans le cadre du soutien de la Municipalité aux clubs sportifs, la Commission des Sports réunie le 27 octobre dernier, propose une subvention de fonctionnement de 2 000 € au Hockey Club Metz Moselle Lorraine. En lien avec la démarche de modernisation de la patinoire actuellement en cours d'étude, cette association vient de se créer et permet la pratique d'une nouvelle discipline sur Metz : le Hockey. Pour la saison 2009/2010, le club a engagé 3 équipes jeunes et 1 équipe senior et doit procéder à l'acquisition de maillots. Ces maillots porteront bien évidemment le logo de la Ville.

Par ailleurs, dans le cadre de l'animation estivale, certaines Associations ont dû étendre les prestations qui avaient été définies lors de la mise en place des activités et les subventions votées initialement doivent être réajustées. La Commission propose de verser des subventions complémentaires pour un montant total de 3 910 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante.

MOTION

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour montant de 5 910 € :

Subvention de fonctionnement

| | |
|-----------------------------------|---------|
| Hockey Club Metz Moselle Lorraine | 2 000 € |
|-----------------------------------|---------|

Animation estivale 2009 – subventions complémentaires

| | |
|--------------|-------|
| ASPTT Tennis | 360 € |
|--------------|-------|

| | |
|-----------------------------------|---------|
| Cercle de Yachting à Voile à OLGY | 2 760 € |
|-----------------------------------|---------|

| | |
|------------------------------|-------|
| Club Tennis Natation Messine | 790 € |
|------------------------------|-------|

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer, le cas échéant, tout document contractuel se rapportant à ces subventions, notamment les conventions à intervenir avec les associations sportives ainsi que le ou les avenants éventuels.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Belkhir BELHADDAD